



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 mars 2023



gières

Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023



FINANCES

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



**Les conseillers municipaux débattent et prennent
acte des orientations budgétaires 2023**



FINANCES

Société Publique Locale (SPL) « SAGES » Changement de gouvernance

- **Cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la SPL « SAGES » depuis le 17 septembre 2022, suite à la démission de Monsieur Vincent BOURJAILLAT**
- **Proposition de dissociation de ces deux fonctions lors d'un prochain conseil d'administration :**
 - **Président Directeur Général : Grenoble-Alpes Métropole représenté par Monsieur Philippe CARDIN**
 - **Directeur général : Monsieur Folly Franck KPADET**

Rapporteur :
Frédéric
DELFORGES



Approbation de la modification de gouvernance



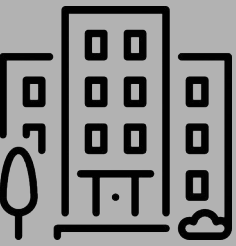
Participation au capital de la Société par Actions Simplifiée (SAS) Forestener

- **SAS au capital de 67 500 euros, créé en 2016**
Offre «clés en main » de chaleur renouvelable et locale
Mobilisation, financement et gouvernance citoyenne
Plusieurs collectivités actionnaires dont Grenoble-Alpes Métropole
- **Proposition d'une participation communale à hauteur de 4 % du capital soit 2 500 €**
Participation de la commune à la gouvernance du projet
Responsabilité financière de la collectivité limitée au montant des apports
- **Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée des actionnaires**

Rapporteur :
Frédéric DELFORGES



Approbation de l'adhésion de la commune à Forestener



Groupement de commandes relatif au marché de maintenance et d'évolution de l'outillage du système d'instruction des Autorisations relatives au Droit des Sols (ADS) entre Grenoble-Alpes Métropole et les 49 communes de la Métropole

Renouvellement du marché public conclu en 2018

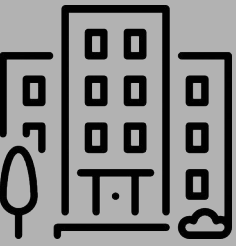
Principales garanties de ce nouveau marché :

- **Maintenance et hébergement de l'outil d'instruction**
- **Liens cartographiques et Système d'Information Géographique (SIG)**
- **Certification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**
- **Accès au guichet numérique des autorisations d'urbanisme et aux interfaces de dématérialisation**
- **Instruction et gestion des demandes relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes



Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2022

Présentation du bilan annuel des acquisitions et des ventes réalisées par la commune en 2022, par Monsieur Frédéric DELFORGES, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et aux aménagements

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**

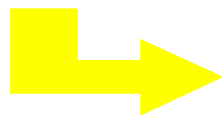


Les conseillers municipaux prennent acte de la présentation de ces éléments

Authentification par acte notarié de la convention de servitude de passage avec ENEDIS relative à un ouvrage de distribution d'électricité, au droit du chemin des Batteries Basses

- **Réitération par acte notarié de la convention de servitude de passage avec Enedis, actée par délibération le 9 mars 2020**
- **Indemnisation annuelle de 660 € au bénéfice de la commune**
- **Pour des questions de commodité, proposition de représentation du Maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy.**

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Autorisation de signature par Monsieur le Maire de l'acte notarié et tous autres documents nécessaires à l'opération



TRAVAUX

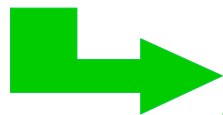
Groupement de commandes relatif au marché de gestion, maintenance et renouvellement des systèmes d'éclairage pour Grenoble-Alpes Métropole et les communes de l'agglomération grenobloise

Compétence éclairage public assurée par la commune

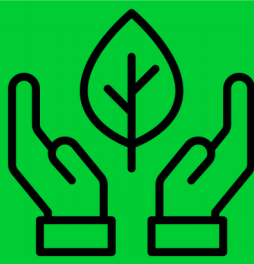
Marché relatif aux systèmes d'éclairage, en réponse aux besoins suivants :

- **Études : diagnostics, études d'éclairage, schémas directeurs**
- **Prestations de gestion et maintenance des équipements d'éclairage**
- **Réalisation de travaux de rénovation des systèmes d'éclairage (réseaux, génie civil, mâts, luminaires, équipements de commande**

Coordonnateur du groupement de commandes : Grenoble-Alpes Métropole



Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes



ENVIRONNEMENT



gières

Rapporteur :
**Frédéric
DELFORGES**



Convention avec le Centre de Gestion sur le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

- **Obligation réglementaire de mise en place de ce dispositif de signalement, pour les employeurs territoriaux**

Principaux objectifs de cette démarche :

- **Protection des agents**
- **Instruction éventuelle d'un dossier à destination de la collectivité pour traitement de la situation et engagement de mesures de prévention**
- **Adhésion approuvée par le Comité Social Territorial le 20 février 2023**
- **Montant de la participation fixée annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de gestion.**
Coût de mise à disposition des intervenants pour l'année 2023 : 71 € / heure
- **Validité de trois ans, renouvelable par tacite reconduction**



Mise en place et signature de la convention



PERSONNEL

Rapporteur :
Pierre VERRI



gières

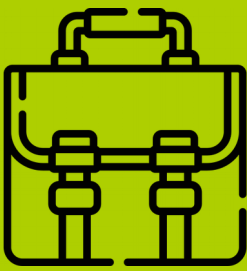
Scolarisation en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) d'un enfant extérieur à la commune de Gières – participation financière demandée à la commune

- **Convention de participation financière calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés et au prorata du nombre de mois de scolarisation sur Gières**
- **Actualisation à chaque rentrée scolaire en fonction des effectifs et de l'évaluation des charges**
- **Pour l'année 2022-2023 :**
 - **Saint-Martin-d'Hères : 709 € X 3 enfants = 2 127 €**
 - **Villard-Bonnot : 709 € X 2 enfants = 1 418 €**
 - **Vaulnaveys le Bas : 709 € X 1 enfant = 709 €**
 - **Domène : 709 € X 3 enfants = 2 127 €**

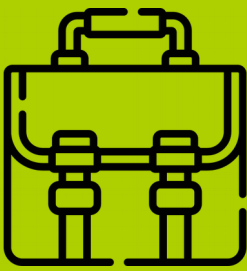
Rapporteur :
Lola MALVOISIN



Approbation et signature des conventions avec les communes concernées



SCOLAIRE



SCOLAIRE

Attribution de subventions au collège

- Proposition aux collégiens giérois de voyages culturels et linguistiques s'inscrivant dans le cadre de projets d'établissements
- Soutien de la commune par le versement d'une subvention de 6 € par nuitée et par élève
- Subvention globale de 1 620 € pour l'ensemble des séjours de 5 nuitées chacun, soit :
 - Séjour à Valencia : 5×17 (élèves) $\times 6$ € = 510 €
 - Séjour à Londres et Oxford : 5×26 (élèves) $\times 6$ € = 780 €
 - Séjour à Vignate et Venise : 5×11 (élèves) $\times 6$ € = 330 €

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



Approbation du versement de la subvention au collège

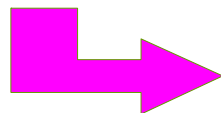
Signature d'une convention d'objectifs avec l'Association des Centres de Loisirs (ACL) pour l'année 2023

Principales actions de l'ACL :

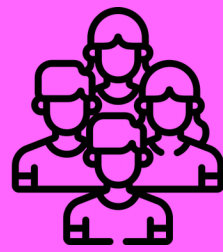
- Organisation d'un centre de loisirs dans les locaux du Clos d'Espiès
- Gestion, organisation de programmes d'activités, accompagnement de projets
- Prise en charge des enfants au sein de centres de loisirs thématiques de l'association extérieurs à la commune (sorties initiation ski, séjours avec hébergement et activités spécialisées)

Modalités financières pour la ville :

- Remboursement par l'ACL d'une indemnité annuelle d'occupation des locaux, de l'entretien du parc, des fluides et de la mise à disposition de personnel
- Prise en charge des postes du service jeunesse : 175 856 €
- Versement d'une subvention de fonctionnement pour le secteur jeunesse : 58 000 €
- Subvention des activités spécifiques dans le cadre du contrat enfance jeunesse : 3 500 €



Approbation et signature de la convention



JEUNESSE

Rapporteur :
Naziha BILLIoud

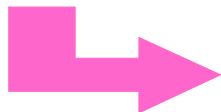




Signature d'une convention avec la crèche des Lithops

- **Projet de l'association : développer et favoriser les conditions d'accueil de la Petite enfance sur la commune de Gières**
- **Soutien de la commune et de son CCAS par le biais de moyens financiers, matériels et techniques pour la mise en œuvre du projet et de la poursuite des activités de la crèche**
 - **Versement par le CCAS d'une subvention de 22 397 € pour contribution aux frais de fonctionnement de la structure.**
(ajustement en fonction du réalisé et du montant « bonus territoire » de la CAF perçu directement par la structure)
 - **Mise à disposition par la ville d'un local**
(loyer annuel 21 076,30 € en charges supplétives)

Rapporteur :
Gisèle
LE CLOAREC



**Approbation et signature de la convention pour
définition du montant des participations**



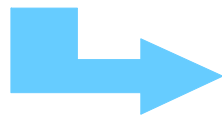


Approbation de la convention 2023 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information de la demande de logement social

En plus de l'accueil généraliste et « conseil et enregistrement » l'accueil logement avec instruction sociale (niveau 3)

- est réalisé par un agent avec la qualification de travailleur social garantissant au demandeur une confidentialité des informations personnelles non utiles à l'attribution de logement**
- concerne les ménages dont la situation démontre des obstacles à l'accès et au maintien dans le logement dont peuvent faire partie des ménages prioritaires**
- conditionne la bonne mise en œuvre des objectifs d'attribution tels que définis par la Convention intercommunale d'Attribution (CIA)**
- participe à la bonne mise en œuvre territoriale de la politique du logement d'abord**

Rapporteur :
**Pascale
CONINX**

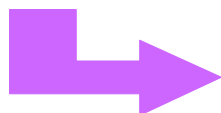


**Approbation et signature de la convention 2023
Guichet d'accueil de niveau 3**

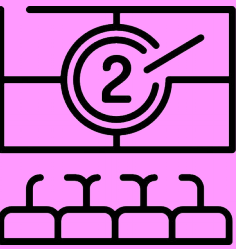
Signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association « l'Incongrue »

Principales activités :

- Animation d'un espace « café et petite restauration »
- Activités d'enrichissement mutuel (ateliers d'échanges de savoir-faire, bricolage...) favorisant la solidarité et l'entraide, intergénérationnelles
- Production ou co-production de petits événements festifs ou artistiques
- Poursuite du soutien de la commune pour la pérennisation des activités de l'association durant les trois années à venir
- Mise à disposition gracieuse de locaux et de salles communales, à titre occasionnel
- Soutien financier annuel dans le cadre de la procédure de demande de subvention existante.



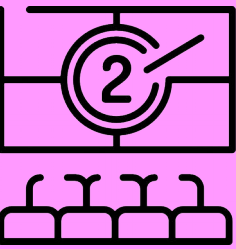
Approbation et signature de la convention triennale d'objectifs et de moyens



VIE LOCALE

Rapporteur :
Justine
DE LOUBENS

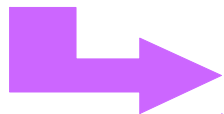




Création d'un marché mensuel dénommé « vendredis artisans et gourmands »

- **Marché alimentaire et artisanal un vendredi par mois, de 16h à 19h30, sur la Place de la République, à l'exception des mois de janvier et d'août.**
- **Programmation de deux vendredis au mois de décembre**
- **Première édition : vendredi 7 avril**
- **Bilan de ce second marché à caractère expérimental en début d'année 2024**

Prise en compte de sa fréquentation par les clients, son intérêt pour les commerçants et les éventuelles modifications de fonctionnement du marché



**Approbation de la création du marché mensuel
« Vendredis artisans et gourmands »**

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Signature d'une convention de partenariat avec les bailleurs sociaux

- **Intérêt des bailleurs sociaux pour le service de médiation mis en œuvre au sein de la commune**
- **Principales actions de proximité assurées par ce service :**
 - **Prévention des incivilités et des conflits en lien avec les différents partenaires**
 - **Apaisement des nuisances et conflits de voisinage**
 - **Soutien et orientation des personnes isolées vers les acteurs concernés**
- **Renouvellement de la convention signée en 2022**
- **Participation des bailleurs sociaux à hauteur de 1 € par logement et par mois**



Approbation et signature de la convention de partenariat

Rapporteur :
Jean PAVAN

